

## Mise en fourrière du véhicule

Votre véhicule a été mis en fourrière et vous voulez savoir comment le récupérer ? Nous vous indiquons les informations à connaître.

### Quels sont les motifs de mise en fourrière d'un véhicule ?

Votre véhicule peut être mis en fourrière si vous avez commis certaines infractions au code de la route.

Par exemple, stationnement gênant de votre véhicule en double file.

#### Principaux cas de mise en fourrière

Situation	Principaux cas de mise en fourrière	Motif entraînant la mise en fourrière
<u>Immobilisation</u> du véhicule		Véhiculé immobilisé pour une infraction qui n'a pas cessé après 48 heures
Arrêt ou stationnement		<u>Arrêt ou stationnement dangereux, gênant ou abusif</u> Non-respect des règles sur autoroute si le conducteur est absent ou refuse de faire cesser l'infraction. Par exemple, arrêt sur la bande centrale séparative de l'autoroute.
Non respect de certaines règles de circulation		Véhicule qui gêne ou empêche la circulation, franchissement irrégulier d'un passage à niveau...
<u>Contrôle technique</u>		Non-respect des obligations liées au contrôle technique Non-respect des règles de sauvegarde de l'esthétique des sites et des paysages classés Non-respect des règles de circulation dans les sites naturels
Protection de l'environnement		Utilisation pour le loisir d'un motoneige en dehors des terrains prévus Véhicule abandonné dans une forêt soumise au régime forestier Véhicule abandonné dans un lieu public ou privé Véhicule hors d'usage (épave)
Véhicule de 3,5 tonnes ou plus		Non-respect dans un tunnel de la distance de sécurité entre 2 véhicules
Moto, tricycle, quadricycle à moteur, cyclomoteur		Non-respect du <u>port d'un casque et des équipements obligatoires</u> Utilisation d'un dispositif pour dépasser les limites de vitesse, de cylindrée ou de puissance du moteur, ou cyclomoteur transformé dans ce but
Cyclomoteur		Par exemple, conduite du véhicule malgré la notification d'une décision de <u>suspension administrative</u> Conduite sans permis de conduire Conduite <u>sous l'emprise de stupéfiants</u> Conduite en état d'ivresse manifeste Conduite <u>sous l'emprise de l'alcool</u>
Infraction pouvant entraîner la <u>confiscation du véhicule</u>		Refus de se soumettre aux vérifications concernant l'usage de stupéfiants Refus de se soumettre aux vérifications concernant l'état d'alcoolémie Constat d'un dépassement de la vitesse maximale autorisée de 50 km/h ou plus Refus d'obtempérer
Infraction grave au code de la route		Auteur d'une infraction qui ne peut pas justifier d'un domicile, d'un emploi en France ou d'une caution Auteur d'une infraction qui n'a pas payé son amende forfaitaire dans les 4 mois et ne peut pas justifier d'un domicile en France
Responsabilité pénale		Mise en circulation ou maintien en circulation d'un véhicule ou d'une remorque sans qu'il ait fait l'objet d'une réception Non-conformité d'un équipement lorsqu'un type homologué est obligatoire
Non-conformité du véhicule et de ses équipements		Maintien en circulation d'un véhicule gravement endommagé dont le certificat d'immatriculation (carte grise) a été retiré ou qui a fait l'objet d'une interdiction de circuler

### **Comment se passe la mise en fourrière d'un véhicule ?**

La personne chargée d'enlever votre véhicule :

**Désigne la fourrière** dans laquelle votre véhicule est transféré

Établit une **fiche descriptive** du véhicule avant son enlèvement. À votre demande, un double de la fiche descriptive vous est transmis.

Rédige un **procès-verbal** ou un **rappor**t indiquant les **motifs de la mise en fourrière**.

La mise en fourrière s'effectue alors par **lesoulèvement** ou le **remorquage** de votre **véhicule**.

**Avant de faire enlever votre véhicule**, les forces de l'ordre **vérifient** s'il a été **volé**.

Vous et votre assureur êtes immédiatement informés.

Votre véhicule est mis en fourrière à titre conservatoire.

### **Savoir qui décide la mise en fourrière**

**La mise en fourrière est décidée** :

Par un officier de police judiciaire (OPJ) (police nationale ou gendarmerie nationale)

Ou par un agent de police judiciaire adjoint (APJA), chef de la police municipale

Ou par le maire ou, à Paris, par le préfet de police, en cas d'infraction aux règles sur la sauvegarde de l'esthétique des sites et des paysages classés.

Si votre véhicule a été **volé**, seul l'officier de police judiciaire (OPJ) est compétent pour décider la mise en fourrière.

Selon le motif de mise en fourrière, l'autorisation préalable du procureur de la République ou du préfet est obligatoire.

### **Peut-on stopper l'enlèvement d'un véhicule sur le point de partir en fourrière ?**

L'enlèvement du véhicule vers la fourrière débute à partir du moment où au moins 2 roues du véhicule ont quitté le sol ou à partir du début du déplacement du véhicule.

Vous pouvez récupérer votre véhicule si vous arrivez avant son enlèvement.

Vous devez régler les frais préalables à la mise en fourrière si le véhicule d'enlèvement est déjà sur place :

15,20 € pour une voiture

7,60 € pour un 2 ou 3 roues à moteur

22,90 € pour un poids lourd.

L'enlèvement du véhicule vers la fourrière débute à partir du moment où au moins 2 roues du véhicule ont quitté le sol ou à partir du début du déplacement du véhicule.

Si l'enlèvement du véhicule a commencé, vous pouvez récupérer votre véhicule si vous payez les frais d'enlèvement ou si vous vous engagez par écrit à les payer.

Vous devez aussi vous engager à libérer à la voie publique (stationnement illicite, double file...).

### **Est-on informé de la mise en fourrière d'un véhicule ?**

Si vous êtes absent plusieurs jours, vous recevez une **lettre recommandée avec AR**.

La lettre est envoyée dans les 5 jours ouvrables suivant la mise en fourrière de votre véhicule.

### **Connaître les mentions de la lettre recommandée relative à la mise en fourrière**

La notification de la mise en fourrière par **lettre recommandée avec AR** doit donner les **informations suivantes** :

Autorité qui a décidé la mise en fourrière, motif de la sanction, adresse de la fourrière

Classement du véhicule (véhicule à remettre au service des Domaines ou véhicule à détruire)

Autorité qualifiée pour donner la mainlevée de la mise en fourrière

Obligation pour le propriétaire ou le conducteur de présenter l'attestation d'assurance et le permis de conduire en cours de validité pour obtenir la mainlevée

Obligation de remettre la carte grise et sanctions en cas de non-remise de celle-ci

Mise en demeure de retirer le véhicule avant la fin d'un délai de 7 jours, 10 jours ou 15 jours selon son classement.

Ce délai court à partir de la notification de mise en fourrière.

Avertissement qu'en l'absence de réponse à la mise en demeure dans le délai indiqué, le véhicule est remis au service des Domaines pour être vendu ou remis à un centre VHU pour destruction

Nature et montant des frais à rembourser

Possibilité de demander une copie de la fiche descriptive

Voies de recours.

### **Comment savoir si un véhicule est en fourrière ?**

Un **téléservice** permet de **rechercher votre véhicule** en saisissant son **numéro d'immatriculation**.

Une fois le véhicule trouvé, le téléservice permet de **consulter le dossier de mise en fourrière** (fiche descriptive).

Si vous ne trouvez pas votre véhicule, renouvez la recherche ultérieurement. Il y a en effet un décalage de temps entre l'enlèvement du véhicule et son enregistrement dans le système d'information de la fourrière.

### **Attention**

Toutes les fourrières ne sont pas encore reliées au téléservice.

Si votre véhicule reste **introuvable**, ou en **cas de difficultés**, renseignez-vous auprès du **commissariat** ou de la **gendarmerie** la plus proche du **lieu de stationnement**.

### **Où s'adresser ?**

Commissariat

### **Où s'adresser ?**

Gendarmerie

- Retrouver un véhicule mis en fourrière

Si vous pensez que les services de la **Ville de Paris** ont enlevé ou déplacé votre véhicule, un **téléservice spécifique** permet de le rechercher à partir du numéro d'immatriculation.

Si votre véhicule reste **introuvable**, ou en cas de difficultés, renseignez-vous auprès du **commissariat** ou de la **gendarmerie** la plus proche du **lieu de stationnement**.

**Où s'adresser ?**

Commissariat

**Où s'adresser ?**

Gendarmerie

- Retrouver un véhicule dans les fourrières de Paris

**Comment consulter le dossier de mise en fourrière (fiche descriptive) ?**

Un **téléservice** vous permet de consulter toutes les informations concernant la mise en fourrière de votre véhicule (fiche descriptive).

- Consulter le dossier de mise en fourrière (fiche descriptive)

**Comment récupérer un véhicule à la fourrière ?**

Pour **récupérer votre véhicule** (et la carte grise si elle vous a été retirée), vous devez **obtenir une décision de mainlevée**.

Pour obtenir la mainlevée, vous devez **présenter l'attestation d'assurance du véhicule** et votre **permis de conduire** en cours de validité aux **forces de l'ordre ayant prescrit la mise en fourrière**.

Muni de cette mainlevée, vous pouvez **vous rendre à la fourrière pour récupérer votre véhicule**.

Si une **décision d'interdiction de circuler** a été prise, vous devez faire réaliser une **expertise du véhicule** hors de la fourrière.

Votre véhicule peut quitter la fourrière sur véhicule-plateau à condition qu'il soit assuré.

Si vous faites appel à un professionnel qualifié pour remorquer votre véhicule, vous devez uniquement présenter l'attestation d'assurance. Vous devez indiquer aux forces de l'ordre le nom de professionnel choisi.

Dans tous les cas, vous devez **régler les frais de fourrière** auprès du gardien.

Votre véhicule est **classé** dans l'une des **2 catégories** suivantes :

**Véhicule à remettre au service des Domaines.** Cela signifie que votre véhicule est **considéré comme abandonné** à la fin d'un délai de **15 jours** à partir de la notification de mise en fourrière

**Véhicule à détruire.** Cela signifie que votre véhicule, après estimation de sa valeur marchande, est**considéré comme abandonné** à la fin d'un délai de **10 jours** à partir de la notification de mise en fourrière, ou de **7 jours** si le véhicule a été utilisé pour du rodéo urbain.

Pour **récupérer** votre véhicule (et la carte grise si elle vous a été retirée), vous devez présenter l'**attestation d'assurance** du véhicule et votre **permis de conduire** en cours de validité.

Si une décision d'interdiction de circuler a été prise, vous devez faire faire une expertise du véhicule hors de la fourrière.

Votre véhicule peut quitter la fourrière sur véhicule-plateau à condition d'être assuré. Si vous faites appel à un professionnel qualifié pour remorquer votre véhicule, vous devez uniquement présenter l'attestation d'assurance.

Vous devez indiquer aux forces de l'ordre le nom de professionnel choisi.

Dans tous les cas, vous devez **régler les frais de fourrière** auprès du gardien.

Votre véhicule est **considéré comme abandonné**.

Le service des Domaines **vend ou détruit** votre véhicule.

Si le service des Domaines a mis en vente votre véhicule, vous pouvez quand même le récupérer avant sa vente.

Pour cela, vous devez payer les frais de mise en vente au service des domaines et les frais de fourrière au gardien de fourrière.

**Savoir comment demander réparation en cas de véhicule endommagé lors de l'enlèvement ou de la garde en fourrière**

Lorsque vous récupérez votre véhicule, son **état** doit **correspondre** à celui de la **fiche descriptive**.

Si votre **véhicule** est **endommagé**, vous pouvez **demander la réparation des dommages**.

Exemples : dégradations subies lors du chargement ou du gardiennage, véhicule remis à la destruction ou à la revente précipitamment.

Adresssez votre **réclamation** par lettre recommandée avec AR à l'**autorité de fourrière** (commune ou préfecture).

Joignez la **fiche descriptive** et des **justificatifs** (photos...) prouvant que les dommages ont eu lieu lors de l'enlèvement ou pendant la période de garde du véhicule.

Un **téléservice** vous permet de **télécharger la fiche descriptive**:

- Consulter le dossier de mise en fourrière (fiche descriptive)

**En cas de refus**, vous pouvez faire un **recours** auprès du **tribunal administratif du lieu de l'enlèvement du véhicule**.

**Où s'adresser ?**

Tribunal administratif

**Quels sont les tarifs d'une mise en fourrière ?**

Le gardien de la fourrière vous restitue votre véhicule à condition de **payer les frais de fourrière**.

Si vous souhaitez récupérer votre véhicule alors que le service des Domaines a mis en vente votre véhicule, vous devez également payer les **frais de mise en vente** au service des Domaines.

Les prix indiqués sont les **montants maximaux**.

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 15,20 €

Enlèvement : 127,65 €

Garde journalière : 6,75 €

Mise en vente : 100 €

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 15,20 €

Enlèvement : 150 €

Garde journalière : 29 €

Mise en vente : 100 €

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 15,20 €

Enlèvement : 127,65 €

Garde journalière : 10 €

Mise en vente : 61 €

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 7,60 €

Enlèvement : 45,70 €

Garde journalière : 3 €

Mise en vente : 50 €

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 7,60 €

Enlèvement : 49 €

Garde journalière : 10 €

Mise en vente : 50 €

Les montants varient selon le PTAC du véhicule.

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 22,90 €

Enlèvement : 274,40 €

Garde journalière : 9,20 €

Mise en vente : 120 €

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 22,90 €

Enlèvement : 213,40 €

Garde journalière : 9,20 €

Mise en vente : 120 €

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 22,90 €

Enlèvement : 122 €

Garde journalière : 9,20 €

Mise en vente : 120 €

Immobilisation matérielle : 7,60 €

Opérations préalables : 7,60 €

Enlèvement : 45,70 €

Garde journalière : 3 €

Mise en vente : 50 €

### **Exemple**

Les frais sont de **179 €** pour une voiture mise en fourrière à Paris récupérée le jour même (**150 € + 29 €**) auxquels peut s'ajouter 7,60 € de frais si votre véhicule a été immobilisé matériellement.

#### **Quelles sanctions si l'on empêche la mise en fourrière d'un véhicule ?**

Faire obstacle à l'envoi en fourrière de votre véhicule est sanctionné par une peine maximale de **3 mois de prison** et une **amende** pouvant aller jusqu'à 3 750 €.

Vous perdez également **6 points** sur votre **permis de conduire**.

Vous risquez également les peines complémentaires suivantes :

Suspension du permis pour une durée de 3 ans au plus (aménagement possible en dehors de l'activité professionnelle)

Peine de travail d'intérêt général

Peine de jours-amende.

#### **Comment contester la mise en fourrière d'un véhicule ?**

Pour savoir comment contester la mise en fourrière de votre véhicule, consultez la notification de la décision de mise en fourrière.

La notification indique à quelle autorité adresser votre recours :

Au procureur de la République du lieu de l'enlèvement du véhicule

Ou au préfet du lieu de l'enlèvement du véhicule.

Dans un délai de 5 jours ouvrables suivant votre recours, l'autorité compétente **confirme** la mise en fourrière de votre véhicule ou en **ordonne la mainlevée**.

Pour obtenir l'annulation de la **mise en fourrière**, vous devez saisir en parallèle le **tribunal judiciaire** du lieu de l'enlèvement de votre véhicule.

Si le juge annule la procédure, vous pouvez demander le remboursement des frais de fourrière auprès de l'autorité de fourrière (préfecture ou commune).

#### Où s'adresser ?

##### Tribunal judiciaire

##### **Savoir quelle est la juridiction judiciaire compétente**

La juridiction compétente dépend de la gravité de l'infraction ayant entraîné la mise en fourrière du véhicule :

Tribunal de proximité pour une infraction des 4 premières classes ;

Tribunal de police pour une infraction de la 5<sup>e</sup> classe ;

Tribunal correctionnel pour un délit.

Les tribunaux de proximité, de police et correctionnel siègent au tribunal judiciaire.

##### **Savoir si vous pouvez obtenir le remboursement des frais de fourrière au titre des frais de justice**

Lorsqu'un délit ou une contravention de la cinquième classe sont constatés, la décision de mise en fourrière du véhicule doit être autorisée par le procureur de la République.

En cas de décision de relaxe ayant un caractère définitif, vous pouvez demander le remboursement des frais de fourrière **au titre des frais de justice**.

Vous devez faire la demande dans **un délai de 6 mois** suivant la décision de relaxe.

La demande se fait par **déclaration au greffe contre récépissé ou par lettre recommandée avec AR**.

**Joignez à votre demande les documents suivants :**

Copie de la décision de relaxe

Justificatif du paiement des frais d'enlèvement et de garde en fourrière

Le montant du remboursement est calculé en fonction des tarifs des frais d'enlèvement et des frais de garde

Le remboursement des frais concerne uniquement la période avant la décision de mainlevée de la mise en fourrière.

##### **Savoir qui prend en charge les frais en cas d'annulation d'une mise en fourrière décidée à titre provisoire par le préfet**

Une mise en fourrière décidée par le préfet à titre provisoire doit être autorisée par le procureur de la République dans un **délai de 7 jours**.

Si le juge annule la mise en fourrière, il y a 2 situations possibles :

Si le procureur de la République n'a pas prolongé la mise en fourrière à la fin du délai de 7 jours, vous pouvez demander le remboursement des frais d'enlèvement et des 7 premiers jours de garde à l'autorité de fourrière (commune ou préfecture)

Si le procureur de la République a prolongé la mise en fourrière, le ministère de la justice prend en charge les frais de garde à partir du 8<sup>e</sup> jour.

#### **Infractions routières**

##### **Règles de sécurité routière**

##### Vitesse

##### Stupéfiants

##### Alcoolémie

##### **Équipements obligatoires**

##### Voiture

##### Moto, scooter, 3 roues à moteur...

##### Vélo

##### **Stationnement**

##### Stationnement gênant, dangereux, abusif

##### Stationnement non payé (forfait post-stationnement)

##### **Sanctions concernant le conducteur**

##### Amende en cas de délit de conduite sans permis

##### Amende en cas de délit de conduite sans assurance

##### Amende en cas de contravention au code de la route

##### Barème des points retirés par infraction

##### Récupération des points

##### Stage de récupération des points

##### Rétention du permis

##### In invalidation (solde à zéro)

##### Suspension administrative

##### Suspension judiciaire

##### Annulation judiciaire

##### **Sanctions concernant le véhicule**

##### Immobilisation du véhicule

##### Mise en fourrière du véhicule

##### Confiscation du véhicule

**Et aussi...**

- [Infractions routières](#)
- [Permis de conduire](#)
- [Immobilisation du véhicule](#)
- [Confiscation du véhicule](#)

**Pour en savoir plus**

- [Déplacement ou mise en fourrière d'un véhicule à Paris](#)  
Source : Ville de Paris

**Où s'informer ?**

- [Commissariat](#)
- [Gendarmerie](#)

**Services en ligne**

- [Retrouver un véhicule mis en fourrière](#)  
Outil de recherche
- [Retrouver un véhicule dans les fourrières de Paris](#)  
Téléservice
- [Consulter le dossier de mise en fourrière \(fiche descriptive\)](#)  
Téléservice

**Textes de référence**

- [Loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain](#)  
Compétence de la ville de Paris pour la gestion des fourrières (article 36)
- [Code de la route : articles L325-1 à L325-14](#)  
Mise en fourrière
- [Code de la route : articles R325-2 à R325-11](#)  
Immobilisation
- [Code de la route : articles R325-12 à R325-46](#)  
Mise en fourrière
- [Code de la route : articles A325-12 à A325-14](#)  
Mise en fourrière
- [Décret n° 2022-1040 du 22 juillet 2022 relatif aux mesures en matière de sécurité routière prévues par la loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022](#)
- [Décret n°72-823 du 6 septembre 1972 fixant les conditions de remise à l'administration chargée des domaines des véhicules non retirés de fourrière par leurs propriétaires](#)
- [Arrêté du 4 novembre 2020 fixant les dates d'entrée en vigueur par département des nouvelles règles relatives aux fourrières automobile \(ordonnance n° 2020-773 du 24 juin 2020\)](#)
- [Arrêté du 4 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles et indiquant la date d'entrée en vigueur par département](#)
- [Arrêté du 29 avril 2009 relatif aux véhicules endommagés pour les voitures particulières et les camionnettes](#)
- [Arrêté du 28 novembre 2003 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour véhicules dans les communes les plus importantes](#)
- [Arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles](#)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)